

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Pêche et des Productions
Halieutiques

**Rapport sur les priorités
et la planification**

Année 2021

Volume 2

Novembre / 2020.

Table des matières

Section 1.	Message du ministre	1
1.1	Message du ministre	1
1.2	Déclaration du Secrétaire Général	2
Section 2.	Au sujet du portefeuille.....	3
2.1	La mission.....	3
2.2	Le ministère	3
2.3	Fiche Portefeuille (voir tableau ci-après).....	5
2.4	Planification des activités pour l'année 2021	7
Section 3.	Planification détaillée du programme 01	Erreur ! Signet non défini.
3.1	Présentation du programme	11
3.1.1	Programme 1 : Pêche Maritime	11
3.2	Justification des dépenses prévues pour l'année 2021.....	12
3.3	Fiches - programmes : ... (voir tableaux ci-après)	14
3.4	Principaux projets	15
3.4.1	Liste des grands projets de l'État (GPE) en cours	15
3.4.2	Liste des projets en cours.....	15
3.4.3	Sommaire de l'avancement des projets par type d'intervention.....	16
3.4.4	Avancement des Projets par secteur (nomenclature actuelle)	17
3.4.5	Liste des nouveaux grands projets	18
3.4.6	Liste des nouveaux projets.....	18
3.5	États complémentaires	19
3.5.1	Prévisions de l'évolution des postes ouverts et de la masse salariale (milliers de dinars).....	19
3.5.2	Prévisions des dépenses des organismes sous tutelle (milliers de dinars)....	20
3.5.3	Prévisions de l'évolution des	21
Section 4.	Planification détaillée du programme 02	22
4.1	Présentation du programme	22
4.1.1	Programme 02 : Aquaculture.....	22
4.2	Justification des dépenses prévues pour l'année 2021.....	23
4.3	Fiches - programmes : ... (voir tableaux ci-après)	24
4.4	Principaux projets	25

4.4.1	Liste des grands projets de l'État (GPE) en cours	25
4.4.2	Liste des projets en cours.....	25
4.4.3	Sommaire de l'avancement des projets par type d'intervention.....	26
4.4.4	Avancement des Projets par secteur (nomenclature actuelle)	27
4.4.5	Liste des nouveaux grands projets	28
4.4.6	Liste des nouveaux projets.....	28
4.5	États complémentaires	29
4.5.1	Prévisions de l'évolution des postes ouverts et de la masse salariale (milliers de dinars).....	29
4.5.2	Prévisions des dépenses des organismes sous tutelle (milliers de dinars)....	29
4.5.3	Prévisions de l'évolution des comptes d'affectation spéciale	31
Section 5.	Planification détaillée du programme 03	32
5.1	Présentation du programme	32
5.1.1	Programme 3: Administration Générale.....	32
5.2	Justification des dépenses prévues pour l'année 2021.....	33
5.3	Fiches - programmes : ... (voir tableaux ci-après)	35
5.4	Principaux projets	36
5.4.1	Liste des grands projets de l'État (GPE) en cours	36
5.4.2	Liste des projets en cours.....	36
5.4.3	Sommaire de l'avancement des projets par type d'intervention.....	37
5.4.4	Avancement des Projets par secteur (nomenclature actuelle)	37
5.4.5	Liste des nouveaux grands projets	38
5.4.6	Liste des nouveaux projets.....	38
5.5	États complémentaires	39
5.5.1	Prévisions de l'évolution des postes ouverts et de la masse salariale (milliers de dinars).....	39
5.5.2	Prévisions des dépenses des organismes sous tutelle (milliers de dinars)....	39
5.5.3	Prévisions de l'évolution des comptes d'affectation spéciale	41

Section 1. Message du ministre

1.1 Message du ministre :

Le secteur de la pêche et des productions halieutiques revêt une importance stratégique pour le développement de l'économie nationale grâce à son aptitude réelle à créer de la richesse et de l'emploi et à son rôle économique et social considérable notamment pour de nombreuses zones du littoral.



La volonté des hautes autorités du pays de relancer le développement de ce secteur s'est concrétisée par la décision de Monsieur le Président de la République traduite par sa promotion au rang de Ministre avec le renforcement de ses attributions et l'approbation d'un nouveau plan d'action ambitieux inscrit au titre du programme du Gouvernement (2020-2024). Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle vision orientée vers les résultats, accompagnée par une évaluation permanente avec la participation de l'ensemble des partenaires institutionnels et acteurs économiques du Secteur.

Cette nouvelle vision est fondée sur la rupture avec le passé dans la structuration organisationnelle et institutionnelle du secteur ainsi que son mode de fonctionnement. Elle comporte également des changements fondamentaux permettant la structuration d'un nouveau modèle de développement d'une économie halieutique intégré à travers la promotion et le développement des chaînes de valeur des filières de la pêche et de l'aquaculture en Algérie.

Le programme d'action du Secteur de la pêche et de l'aquaculture vise ainsi à répondre aux aspirations des différents publics cibles (consommateurs, professionnels, partenaires et entrepreneurs) à l'horizon 2024, tout en mettant à la mise à disposition du consommateur des produits de la pêche et de l'aquaculture, de qualité, salubres et conformes aux normes.

Aussi, ce programme d'action permettra, d'une part, d'assurer des moyens de subsistance durables aux professionnels, en particulier aux jeunes, dans les zones côtières et continentales afin d'améliorer leurs situations sociales et de leur permettre de bénéficier de formations dans différents filières de la pêche et d'autre part, de mettre en place un tissu de micro entreprises innovantes qui fourniront de nouveaux produits et services de la pêche à partir des intrants produits localement de manière compétitive.

Ainsi, il est attendu dans le cadre du programme sectoriel pour la période 2020-2024, d'atteindre les objectifs suivants :

- Accompagner le développement de l'aquaculture marine, continentale et saharienne à grande échelle, en vue d'atteindre une production supplémentaire de **50.000 tonnes** ;
- Développer la pêche en haute mer à travers une flotte et un équipage algérien : Des productions halieutiques pêchées dans le grand large (Pêche hauturière et océanique) par des navires construits en Algérie et conduits par des équipages algériens, destinées à l'approvisionnement du marché national (**16.000 tonnes de poissons blancs qui viendraient s'ajouter au 20.000 tonnes actuelles**) ;
- Développer les moyens d'existence et de vie durables pour des milliers de familles et jeunes gens de mer, anciens et nouveaux (**130.000 emplois**) ;
- Améliorer les conditions de travail des professionnels et opérateurs dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture par la mise en place d'un nouveau modèle de gestion et fonctionnement des ports et des abris de pêche maritime ;
- Développer une industrie nationale de construction et de réparation navale répondant aux besoins des professionnels dans ce domaine.

Dans ce contexte, la nouvelle approche adoptée pour rationaliser les dépenses publiques et les orienter vers l'accompagnement de l'achèvement des programmes prioritaires permettra de concrétiser les différents processus programmés avec l'efficacité et l'efficience nécessaires, ainsi que leur suivi et évaluation afin d'atteindre les objectifs attendus visant à renforcer l'intégration du secteur dans l'économie nationale et sa contribution effective à la sécurité alimentaire de notre pays.

Sid Ahmed Ferroukhi
Ministre de la Pêche et des
Productions Halieutiques

1.2 Déclaration du Secrétaire Général

Le présent document décrit fidèlement les priorités et la planification du portefeuille et présente des renseignements uniformes, complets, exacts et précis.

La volonté politique affichée, qui consiste à ériger le secteur en tant qu'élément dynamique de la croissance nationale et du développement local, et un plaidoyer fort, pour le renforcement de ces capacités en vue de contribuer à l'émergence d'une économie productive nationale et à la création et la préservation de l'emploi, et à la contribution à la sécurité alimentaire du pays.

A ce titre, la politique projetée par le secteur de la pêche et des productions halieutiques, consiste à rattraper le retard accusé ces dernières années et de consolider le développement de ces activités.

Depuis sa création en janvier 2020, le département pêche et productions halieutiques a tracé une nouvelle vision, un cap à moyen long terme et s'est attelé à élaborer et finaliser un document relatif aux perspectives et programme de développement de la pêche et des productions halieutiques, a pour principale référence le programme de Monsieur le Président de la République ainsi que le programme d'action du Gouvernement (2020-2024) dans son volet relatif à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

L'objectif visé est d'enclencher la transition nécessaire vers un nouveau modèle innovant pour les productions halieutiques en Algérie. Ce modèle doit privilégier des systèmes productifs intégrant les ressources et intrants locaux, robustes, économes en devises, compétitifs à terme, valorisant la créativité et l'ingénierie nationale en s'appuyant sur la promotion d'un tissu de micro, petites et moyennes entreprises dynamiques et intégrées (pêche, productions intrants, transformation, commercialisation, services, alimentation).

Ainsi, la mise en œuvre opérationnelle et efficace du programme du Gouvernement et des nouveaux objectifs et engagements assignés au secteur de la pêche et des productions halieutiques induisent la nécessité d'une réforme de l'architecture institutionnelle et organisationnelle du secteur qui pourrait être envisagée par une transition raisonnée et responsable vers un système de gouvernance du secteur halieutiques complet, cohérent et maîtrisable sur le plan de sa gestion (**le changement intelligent**).

Les priorités du secteur de la pêche et des productions halieutiques durant le court terme permettront de disposer :

- d'un ministère fonctionnel en matière des ressources humaines et de moyens budgétaires (fonctionnement et équipement) ;
- d'un programme d'action sur le terrain revitalisé ;
- de professionnels organisés, mobilisés et appuyés par la société civile ;
- de jeunes gens de mer (**sans niveau**) intégrés à la formation ;
- de procédures d'accompagnement et de gestion rendues simples, transparentes et efficaces ;
- d'un fonds d'appui opérationnel (**C.A.S**) ;
- de programmes d'aquaculture marine et continentale relancés à grande échelle ;
- de stations locales du CNRDPA réhabilitées, servants d'incubateurs de petites et moyennes entreprises et d'appui au développement de l'aquaculture marine, continentale et saharienne ;
- d'un cadre réglementaire et organisationnel adaptés pour la construction navale et la maintenance de la flottille de pêche et de la pêche au grand large.

Les missions confiées au secteur de la pêche et des productions halieutiques sont aujourd'hui beaucoup plus importantes et exigent un encadrement adapté et une disponibilité en ressources suffisante.

Mr BENGRINA Mohamed.

Section 2. Au sujet du portefeuille

2.1-La mission :

Tel que consacré dans le décret présidentiel n° 20-82 du 7 Châabane 1441 correspondant au 1er avril 2020 fixant les attributions du ministre de la pêche et des productions halieutiques, et dans le cadre de la politique générale du Gouvernement et de son programme d'action, la mission fondamentale dévolue à notre organisation (département ministériel) se résume principalement à proposer les éléments de la politique nationale dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et veille à sa mise en œuvre conformément aux lois et aux règlements en vigueur

Conformément au décret présidentiel n°20-83 du 7 Châabane 1441 correspondant au 1er avril 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la pêche et des productions halieutiques, il est stipulé que sous l'autorité du ministre, l'administration centrale comprend :

1- Le Secrétaire Général assisté de deux (02) directeurs d'études auquel sont rattachés le bureau d'ordre général et le bureau ministériel de la sûreté interne du ministère.

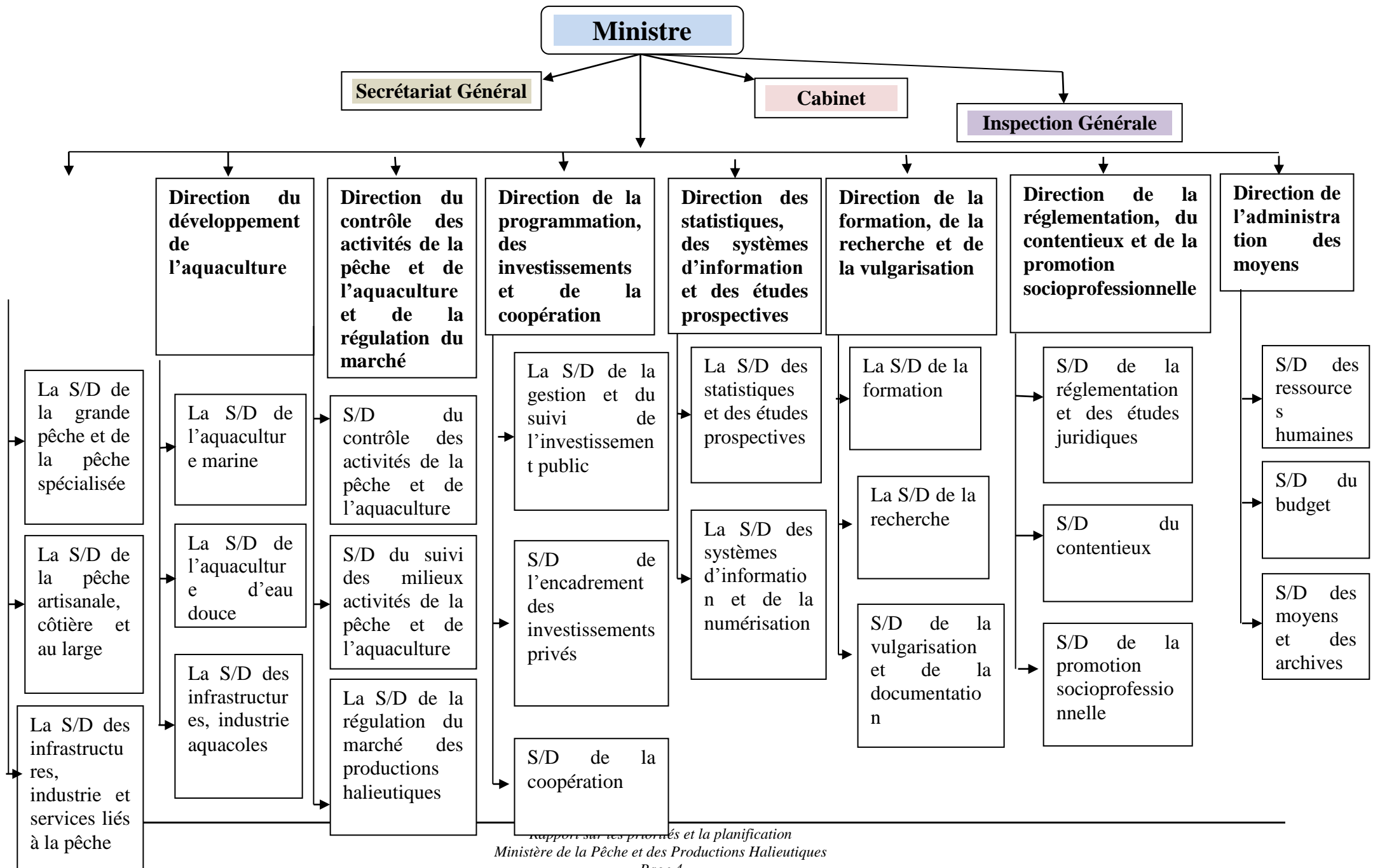
2- Le Chef de Cabinet assisté de six (06) chargés d'études et de synthèse.

3- L'Inspection Générale assisté de quatre inspecteurs

4- Les structures suivantes :

- La direction du développement de la pêche
- La direction du développement de l'aquaculture
- La direction du contrôle des activités de la pêche et de l'aquaculture et de la régulation du marché.
- La direction de la programmation, des investissements et de la coopération.
- La direction des statistiques, des systèmes d'information et des études prospectives.
- La direction de la formation, de la recherche et de la vulgarisation.
- La direction de la réglementation, du contentieux et de la promotion socioprofessionnelle.
- La direction de l'administration des moyens.

2.1 Le ministère :



2.2 Fiche Portefeuille (voir tableau ci-après)

Gestionnaire responsable : Ministre Pêche et des Productions Halieutiques

Répartition des crédits de paiements et les autorisations d'engagement par programme

Programmes	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement
1. Pêche Maritime	585 828 814	518 987 314
2. Aquaculture	358 785 588	347 944 088
3. Administration Générale	2 047 655 599	1 547 655 599
Total des dépenses	2 992 270 000	2 414 587 000

Répartition des crédits des programmes par type de centre de responsabilités

Programmes	Services centraux	Services déconcentrés	Organismes sous tutelle	Organes territoriaux	Total
1. Pêche Maritime	280 646 993	180 940 832	78 399 489	45 841 500	585 828 814
2. Aquaculture	142 451 533	139 185 255	60 307 299	16 841 500	358 785 588
3. Administration Générale	1 139 964 474	633 292 912	274 398 212	0	2 047 655 599
Total des dépenses	1 563 063 000	953 419 000	413 105 000	62 683 000	2 992 270 000

Dépenses du portefeuille par programme et titre- année 2021

Programmes	Titre 1 : Personnel	Titre 2 : Fonctionnement de services	Titre 3 : Investissement	Titre 4 : Transferts	Total
1. Pêche Maritime	307 217 423	41 977 190	143 641 500	92 992 701	585 828 814
2. Aquaculture	236 321 095	32 290 146	18 641 500	71 532 847	358 785 588
3. Administration Générale	1 075 260 982	146 920 164	0	825 474 453	2 047 655 599
Total des dépenses	1 618 799 500	221 187 500	162 283 000	990 000 000	2 992 270 000

Dépenses du portefeuille par titre et type de centre de responsabilité année 2021

Type de centre de responsabilité	Titre 1 : Personnel	Titre 2 : Fonctionnement de services	Titre 3 : Investissement	Titre 4 : Transferts	Total
Services centraux	410167000	63296000	99600000	990000000	1 563 063 000
Services déconcentrés	919459000	33960000	0	0	953 419 000
Organismes sous tutelle ¹	289173500	123931500	0	0	413 105 000
Organes territoriaux	0	0	62683000	0	62 683 000
Total des dépenses	1 618 799 500	221 187 500	162 283 000	990 000 000	2 992 270 000

Évolution des dépenses par programme (en milliers de dinars)

Programme	Dépenses réelles année (N-2)	Estimation des dépenses année (N-1)	Dépenses prévues année 2021	Dépenses prévues année 2022	Dépenses prévues année 2023
1. Pêche Maritime			585 828 814	651 270	604 856
2. Aquaculture			358 785 588	367 280	361 256
3. Administration Générale			2 047 655 599	2 275 450	2 113 887
Total des dépenses			2 992 270 000	3 294 000	3 080 000

Évolution des postes ouverts par type de services

Type de services	N-2	N-1	2021	2022	2023
Services centraux			137		
Services déconcentrés			882		
Organismes sous tutelle					
Total des postes			1019		

2.3 Planification des activités pour l'année 2021

- Expliquez en quoi les objectifs stratégiques pour la période 2021-2023 du ministère sont en lien avec les orientations gouvernementales :

Depuis sa création, le ministère de la pêche et des productions halieutiques s'est attelé à élaborer et finaliser une feuille de route du secteur, décrit dans ses grandes lignes, est structurée à travers les 05 objectifs spécifiques retenus dans le programme d'action du Gouvernement. Il est fait référence dans le cadre de cette feuille de route, aux principales actions nouvelles à mettre en œuvre en différenciant dans le temps leur déploiement dans le court terme (y compris les actions d'urgence) et le moyen terme.

Aussi, l'élaboration du document relatif aux perspectives et programmes de développement de la pêche et des productions halieutiques à pour principale référence le programme de Monsieur le Président de la République (engagement 18-d) ainsi que le programme d'action du Gouvernement (2020-2024) dans son volet relatif à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

La mise en œuvre du programme du Gouvernement en tant qu'instrument d'orientation stratégique des changements et ruptures à promouvoir dans l'économie réelle et de prise en charge des nouvelles ambitions retenues au titre du secteur (aquaculture d'entreprise marine et continentale, relance de la pêche au large, construction et maintenance navales nationales de la flottille, relance du tissu de PME et l'export, pêche côtière durable...), à induit à l'émergence et la concrétisation d'une nouvelle vision à moyen terme pour le développement des filières de productions halieutiques en Algérie.

Cette dernière, permettra la transition nécessaire vers un nouveau modèle innovant pour les productions halieutiques en Algérie. Ce modèle doit privilégier des systèmes productifs intégrant les ressources et intrants locaux, robustes, économes en devises, compétitifs à terme, valorisant la créativité et l'ingénierie nationale en s'appuyant sur la promotion d'un tissu de micro, petites et moyennes entreprises dynamiques et intégrées. (Pêche et aquaculture, productions intrants, transformation, commercialisation, services, alimentation...).

- Expliquez en quoi les objectifs de 2021 du ministère traduisent les objectifs stratégiques de ce dernier :

il est attendu la réalisation des impacts suivants à l'horizon 2024 :

- des productions halieutiques qui constituent les moyens d'existence et de vie durables pour des milliers de familles et de jeunes gens de mer, anciens et nouveaux → (130.000 emplois)
- des produits halieutiques d'élevage, présents en masse dans les assiettes des ménages Algériens, de qualités, loyales et marchandes (une approche de l'eau à

l'assiette) → (50.000 tonnes supplémentaires)

- des productions halieutiques pêchées dans le grand large (pêche hauturière et océanique) par des navires construits en Algérie et conduits par des équipages algériens, destinées à l'approvisionnement du marché national → (16.000 tonnes)
- des productions halieutiques de capture issues en majorité d'une pêche durable (contrôle et préservation des ressources halieutiques renouvelables) → (100.000 tonnes)
- des productions halieutiques débarquées dans un réseau national de halles à marées fonctionnelles (intégrées à un circuit de commercialisation moderne) au sein de ports et abris de pêche organisés, sécurisés et dotés de services de maintenance navale efficaces et bien répartis sur la façade maritime → (12 ports et abris de pêche importants)
- des productions halieutiques capturées et élevées avec des moyens et intrants produits au niveau local par un tissu de micro-entreprises et de PME dynamiques (construction navale, fabriques d'aliments, unités de fabrication des cages et filets...)
- des productions halieutiques valorisées et exportées et de nouveaux produits et services halieutiques portés par des entreprises innovantes (transformation, nouveaux produits issus de la crevetticulture et de l'algoculture, engraissement du thon rouge, nouvelles technologies, circuits courts, commercialisation en ligne...)

- **Décrivez les initiatives importantes du ministère qui permettront d'atteindre les objectifs de 2021 :**

A court terme (2020-2021), le programme d'actions sera axé autour des 05 objectifs spécifiques à savoir :

- **Axe 1 :** Relance de l'élevage halieutique à grande échelle ;
- **Axe 2 :** Gestion et exploitation responsable de la pêche artisanale et côtière
- **Axe 3 :** Développement de chantiers navals pour la construction et l'entretien de la flotte ;
- **Axe 4 :** Création d'une flotte de pêche de grand large ;
- **Axe 5 :** Encouragement des micro-entreprises et PME, Transformation du produit pour l'exportation.

- **Expliquez les principaux défis à relever par votre ministère pour atteindre les objectifs fixés en 2021.**

Malgré des potentialités avérées, le développement du secteur de la pêche et des productions halieutiques a été limité au cours de ces dernières décennies par une architecture organisationnelle et institutionnelle peu opérationnelle, aboutissant en définitive à un système productif à pilotage externalisé (attributions opérationnelles du secteur) et à un développement extraverti (importations de la majorité des équipements et intrants) et non maîtrisé (démultiplication de la flottille, pêche illicite, commercialisation informelle).

Aussi, les facteurs déterminants de l'évolution du secteur notamment : la gestion des ports de pêche, des inscrits maritimes de la pêche, des industries et services de construction et de maintenance de la flottille de pêche et de contrôle des activités et des productions, sont quasi externalisés. Ces activités assurées

exclusivement par d'autres secteurs, ont eu pour effets une discontinuité et une inconstance dans l'orientation stratégique, l'animation ainsi que la régulation des composantes principales du système de production halieutique en Algérie.

Ainsi, la mise en œuvre opérationnelle et efficace du programme du Gouvernement et des nouveaux objectifs et engagements assignés au Secteur de la pêche et des productions halieutiques induisent la nécessité d'une **réforme de l'architecture institutionnelle et organisationnelle du secteur** à travers une transition raisonnée et responsable vers un système de gouvernance du secteur halieutique complet, cohérent et maîtrisable sur le plan de sa gestion (le changement intelligent). Ceci permettra la transition à terme, vers un nouveau modèle à pilotage cohérent et à développement endogène et maîtrisé. Ceci aura pour conséquence directe le renforcement des compétences et attributions du secteur concernant les facteurs moteurs du développement de la chaîne de valeur des productions halieutiques (Principal défi à relever).

- **Justifiez-en quoi les ressources financières et humaines du portefeuille sur l'horizon 2021-2023 permettent d'atteindre les objectifs stratégiques fixés pour la période.**

La prise en charge des objectifs tracés par le secteur dont, la maîtrise et le suivi du programme du développement exige, une dotation en moyen humains et matériels adéquate à la nouvelle dimension des programmes projetés.

La dotation demandée, basé sur une estimation raisonnable, est destiné essentiellement à la couverture des dépenses ci-après :

- **Dépenses incompressibles** : constitués des dépenses de personnels relevant des structures organisationnelles (effectifs réels, prévisions de promotion et de nomination dans les postes d'encadrement, et prévision de recrutement sur les postes vacants);
- **Dépense de fonctionnement des services** : permettant d'assurer une disponibilité des moyens matériels nécessaires pour l'accomplissement des missions dévolues à chaque structure (mobilier de bureau, fourniture, parc auto...) ainsi que les charges induites par l'utilisation des outils de travaux (entretien, charge d'électricité d'eau et de téléphone, les frais des missions.) ;
- **Subvention aux EPA** : regroupant les établissements de formation qui sont appelés à mettre en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement adapté à la nouvelle orientation de secteur (construction naval, nouvelle technologie de pêche, aquaculture...), à cet effet, la dotation en équipement et matériels pédagogiques s'avère nécessaire pour leurs permettre de jouer le rôle de pourvoyeur de main d'œuvre qualifié ;
- **Dépenses d'investissement** : caractérisés, en priorité, par l'allocation des crédits pour l'achèvement des programmes en cours de réalisation et la réévaluation des projets dont les autorisations programme s'avère insuffisante, néanmoins un programme neuf au titre des investissements publics sont projetés pour renforcer notamment les infrastructures dédiées à la promotion de l'activité à savoir : les plages d'échouage et halle à marée, les zones d'activités aquacoles et les sièges administratifs;

- **Dépenses de transfert** : s'articule sur deux volets :
 - 1- La contribution aux EPIC qu'ils sont chargés d'assurer, en sus des missions commerciales, des sujétions de service public imposées par l'État, contribuant à mettre en place la politique sectorielle de développement ;
 - 2- Le financement des actions de renforcement des dispositifs d'encouragement de l'investissement ainsi que la poursuite de l'effort d'aide, de soutien et d'accompagnement à l'investissement productif notamment à travers « i » la couverture totale des charges d'intérêt des crédits de campagne, d'exploitation et d'investissement à consentir aux activités de la pêche et de l'aquaculture, « ii » les subvention au titre des produits énergétiques utilisés dans les activités de la pêche et de l'aquaculture « iii » les subventions aux professionnels de la pêche pour l'acquisition d'engins de pêche en remplacement des engins de pêche prohibés.

Section 3. Planification détaillée du programme 01 « Pêche Maritime »

3.1 Présentation du programme

3.1.1 Programme 1 : Pêche Maritime

2. Précisez les finalités du programme.

- Gestion et exploitation durable de la pêche artisanale et côtière ;
- Contribution à l'émergence d'une économie nationale productive et diversifiée et au maintien des emplois et à la création de nouveaux postes de travail ;
- Amélioration de la sécurité alimentaire du Pays ;
- Diversification de l'offre en produits halieutiques de qualité à travers le développement de la pêche au grand large et le maintien de la gestion durable et responsable de la pêche artisanale et côtière ;
- Relance de l'exploitation responsable et durable des pêcheries spécifiques (Corail rouge, concombre de mer, les éponges, des algues...) ;
- Mise à niveau des chantiers navals pour la construction, la réhabilitation et la réparation des navires de pêche ;
- Création d'une flottille dédiée à la grande pêche ;
- Valorisation des produits de la pêche à travers l'encouragement de création de PME ;
- Campagne de pêche aux grands migrateurs halieutiques (GMH).
- Réouverture de la pêche au corail ;
- Création d'une flottille dédiée à la grande pêche ;

2. Décrivez les initiatives importantes du programme qui permettront d'atteindre les objectifs de (*inscrire l'année budgétaire visée*) de ce dernier.

- Révision des textes réglementaires régissant l'activité de la Pêche maritime ;
- Renforcement de la coordination intersectorielle (Transport, travaux publics, la défense nationale...);
- Réception et réservation du nouveau port de référence de Sidna Ouchaa à la grande pêche ;
- Mise en place d'un système de suivi et de surveillance des navires de pêche «VMS»;
- Assainir et réorientation des nouvelles acquisitions des navires hauturiers à la grande pêche ;
- Suivi pour la mise en place des fermes d'engraisement du thon rouge des 04 investisseurs ayant obtenus des concessions au niveau des wilayas d'El Tarf, Chlef et Ain Témouchent;

- Élaborer un plan de développement des capacités de formation et de qualification des équipages de navire de pêche au grand large autour de l'Institut National Supérieur de la Pêche et de l'Aquaculture d'Alger en association avec l'École Nationale Supérieure Maritime de Bousmail, relevant de la marine marchande et les centres d'excellence
- Développement des capacités nationales de construction et de
- Maintenance navale des grands navires de pêche
- Organisation des journées et ateliers d'information et de vulgarisation.

3. Nommez le responsable du programme.

Mme Sarah CHENITI
Directrice du Développement de la Pêche

3.2 Justification des dépenses prévues pour l'année 2021

Personnel : 307 217 423 DA

Montant prévu pour la prise en charge de la rémunération du personnel titulaire et contractuel affectés à exécuter ce programme au niveau central, déconcentrés et organismes sous tutelle d'un nombre global de 1 137 postes budgétaires.

Fonctionnement des services : 41 977 190 DA

Montant destiné à la prise en charge des frais de fonctionnement des structures intervenant dans la réalisation de ce programme au niveau central, déconcentrés et organisme sous tutelle, notamment en ce qui concerne :

- Les frais de missions ;
- Les frais d'acquisition et d'entretien des matériels et mobiliers de bureau ;
- Les frais d'achat des fournitures et consommables ;

Investissements : 143 641 500 DA

- Les crédits prévus pour le règlement des situations de paiement des travaux à réaliser au titre des programmes sectoriels centralisés et déconcentrés qui concerne :
 - Le programme neuf (11 projets) ;
 - Le programme en cours (01 projet).

Transferts : 92 992 701 DA

Le montant prévu est destiné à la prise en charge :

- 1- Des opérations en cours de réalisation se rapportant à la réalisation des équipements publics ;
- 2- La couverture totale des charges d'intérêts des crédits de campagne sardine ;
- 3- L'augmentation du prix du carburant utilisé dans les activités de la pêche et de l'aquaculture :

- 4- Des dépenses liées à la reconversion des engins de pêche dans le cadre de la pêche durable ;
- 5- Des opérations d'inspections internationales conjointes, dans le cadre de la campagne de pêche au thon rouge ;
- 6- Des frais de fonctionnement, au titre de la contribution de l'État, des organismes sous tutelle suivants :
 - Le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA).
 - La Chambre Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture
 - L'Agence Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

3.3 Fiches - programmes : ... (voir tableaux ci-après)

Nom du programme 1 : Pêche Maritime.

Gestionnaire responsable :

Objectif 1 : Gestion et exploitation durable de la pêche artisanale et côtière

Indicateur 1.1: Quantité des produits de la pêche disponible.

Objectif 2 : Mise à niveau des chantiers navals pour la construction, la réhabilitation et la réparation des navires de pêche

Indicateur 2.1: Nombre de Chantiers mis à niveau

Objectif 3 : Création d'une flottille dédiée à la grande pêche

Indicateur 3.1 : Nombre de navires de pêche acquis

Objectif 4 : Valorisation des produits de la pêche à travers l'encouragement de création de PME

Indicateur 4.1 : Nombre PME créées

Objectif 5 : Réouverture de la pêche au corail

Indicateur 5.1 Nombre de concessions accordées

Dépenses du programme 1 par titre et type de centre de responsabilité année 2021

Type de centre de responsabilité	Titre 1 : Personnel	Titre 2 : Fonctionnement des services	Titre 3 : Investissement	Titre 4 : Transfert	Total
Services centraux	77 841 912	12 012 380	97 800 000	92 992 701	280 646 993
Services déconcentrés	174 495 869	6 444 964	0	0	180 940 832
Organismes sous tutelle	54 879 642	23 519 847	0	0	78 399 489
Organes territoriaux	0	0	45 841 500	0	45 841 500
Total des dépenses	307 217 423	41 977 190	143 641 500	92 992 701	585 828 814

3.4 Principaux projets

3.4.1 Liste des grands projets de l'État (GPE) en cours

Grands projets de l'État en cours	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Taux d'avancement	Respect des échéanciers (oui ou non)	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
GPE1										
GPE2			NEANT							
Total										

3.4.2 Liste des projets en cours

Projets en cours	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Respect des échéanciers (oui ou non)	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
Etude d'évaluation des ressources halieutiques						76 000 000			
Suivi, réalisation et équipement d'un centre de pêche continental au niveau du barrage de Beni-Haroune (W. Mila)						29 000 000			
Réalisation et équipement d'un siège de la Direction de la pêche et des Ressources Halieutiques avec logement d'astreinte à Bechar						2 941 500			

Etude réalisation et équipement d'un centre de sécurité maritime au profit de l'école de formation technique de la pêche et de l'aquaculture EFTPA de Cherchell						2 500 000			
suivi et réalisation et équipement d'un centre de sécurité maritime au profit de l'école de formation technique de la pêche et de l'aquaculture de beni saf						5 400 000			
Total						115 841 500			

3.4.3 Sommaire de l'avancement des projets par type d'intervention

Projets	Autorisation d'engagement	Autorisation d'engagement	Coût estimatif global	Dépenses estimées (N-1)	CP prévus Année 2021	CP projetés Année 2022	CP projetés Année 2023	CP Après 2023	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
	Totale	Réévaluations 2021							
Étude									
Réalisation									
Équipement									
Réhabilitation									
Autre					115 841 500				
Total					115 841 500				

3.4.4 Avancement des Projets par secteur (nomenclature actuelle)

Secteurs	Autorisation d'engagement		Dépenses réelles (N-2)	Dépenses estimées (N-1)	Dépenses prévues Année 2021	Dépenses projetées Année 2022	Dépenses projetées Année 2023
	Initiale	Révisions					
3 -Agriculture et hydraulique					126800000		
37 -Pêche					126800000		
5 -Infrastructures économiques et administratives					2941500		
57 -Infrastructures administratives					2941500		
6 -Education -Formation					13900000		
63 -Formation et main d'œuvre					13900000		
Total					143 641 500		

3.4.5 Liste des nouveaux grands projets

Grands projets de l'État	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
GPE1			NEANT					
GPE2			NEANT					
Total								

3.4.6 Liste des nouveaux projets

Nouveaux projets	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
Acquisition, installation et mise en service des équipements pour la cellule de contrôle et de surveillance des navires de pêche					20 000 000			
Acquisition et installation d'une hotte chimique au profit du Laboratoire National de Contrôle et de l'Analyse des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et de la Salubrité des Milieux (LNCAPPASM).					750 000			
Acquisition et installation d'une station de					1 050 000			

générateur d'azote au profit du Laboratoire National de Contrôle et de l'Analyse des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et de la Salubrité des Milieux (LNCAPPASM).								
Revêtement de l'étanchéité des blocs administratifs, pédagogiques et réhabilitation du local de la chaufferie de l'Ecole de Formation Technique de Pêche et d'Aquaculture Annaba					5 500 000			
acquisition d'une nouvelle chaudière au profit de l'Ecole de Formation Technique de Pêche et d'Aquaculture Annaba					500 000			
Total					27 800 000			

3.5 États complémentaires

3.5.1 Prévisions de l'évolution des postes ouverts et de la masse salariale (milliers de dinars)

	Postes ouverts					Masse salariale			
	Nombre			Variation (2020-2021)		Montant			Variation (2020-2021)
	2019	2020	2021	Nombre	%	2019	2020	2023	Montant
Services									
Services centraux									
Services déconcentrés									
Organismes sous tutelle									
Total									

3.5.2 Prévisions des dépenses des organismes sous tutelle (milliers de dinars)

Principaux organismes sous tutelle	Dépenses réelles année (N-2)	Estimations des dépenses année (N-1)	CP prévus année 2021	CP prévus année 2022	CP prévus année 2023
École de Formation Technique de Pêche et d'Aquaculture - (EFTPA)			32 262 774		
Institut National Supérieur de Pêche et d'Aquaculture (I.N.S.P.A)			19 737 226		
Laboratoire National de Contrôle et d'Analyse des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et de la salubrité des Milieux			7 399 372		
Institut de Technologie des Pêches et de l'Aquaculture d'Oran			8 941 723		
Institut de Technologie des Pêches et de l'Aquaculture de Collo			10 058 394		
Ecoles de Formation Technique de Pêche et d'Aquaculture - (EFTPA)			32 262 774		
Total			78 399 489		

3.5.3 Prévisions de l'évolution des comptes d'affectation spéciale

	Reliquat des crédits au 31 décembre année 2019	Crédits de paiement année 2020	Dotations et autres recettes année 2020	Reliquat des crédits au 31 décembre année (N-1)	Crédits de paiement année 2021	Dotations année 2021	Autres recettes année 2021	Reliquat des crédits au 31 décembre année (N)
C.A.S. 1					NEANT			
C.A.S. 2					NEANT			
Total								

Section 4. Planification détaillée du programme 02

4.1 Présentation du programme

4.1.1 Programme 02 : Aquaculture.

1. Précisez les finalités du programme.

- La production aquacole globale ;
- Le nombre des exploitations aquacoles en production ;
- Le nombre des concessions de pêche continentale ;
- Le nombre des bassins agricoles ensemencés (intégration de l'aquaculture) ;
- Nombre des ZAA (zones d'activités aquacoles) affectés ;
- Nombre d'emploi (direct et indirect) ;
- Chiffre d'affaire global de l'activité aquacole ;

2. Décrivez les initiatives importantes du programme qui permettront d'atteindre les objectifs de (*inscrire l'année budgétaire visée*) de ce dernier.

- Révision des textes réglementaires régissant l'activité de l'aquaculture ;
- Élaboration des nouvelles circulaires pour la promotion de l'investissement en aquaculture ;
- décentralisation de procédures administratives ;
- Numérisation de la procédure d'octroi de la concession ;
- Promouvoir des modèles innovant de production en algoculture ;
- Promouvoir des modèles innovant de production en Aquaponie ;
- Appui aux investisseurs privés pour le développement de l'aquaculture d'eau douce ;
- Consolidation des offres de formation (Agent Aquacole, de Technicien et de Technicien Supérieur) en aquaculture actuelles par le renforcement d'acquisitions pratiques en milieux professionnels ;
- Exploitation et optimisation des fermes pilotes aquacole ;
- Lancement de la crevetticulture d'eau douce ;
- Accompagnement de l'ANBT pour la réalisation de projets d'aquaculture de production à caractère lucratif ;
- Développement et promotion de la pêche continentale dans les barrages
- Prise en charge financière pour l'étude, l'aménagement et viabilisation des ZAA affectées.

3. Nommez le responsable du programme.

M. ANNANE Rachid
Directeur de Développement de l'Aquaculture

4.2 Justification des dépenses prévues pour l'année 2021

Personnel : 236 321 095 DA

Montant prévu pour la prise en charge de la rémunération du personnel titulaire et contractuel affectés à exécuter ce programme au niveau central, déconcentrés et organismes sous tutelle d'un nombre global de 1 511 postes budgétaires.

Fonctionnement des services : 32 290 146 DA

Montant destiné à la prise en charge des frais de fonctionnement des structures intervenant dans la réalisation de ce programme au niveau central, déconcentrés et organisme sous tutelle, notamment en ce qui concerne :

- Les frais de missions ;
- Les frais d'acquisition et d'entretien des matériels et mobiliers de bureau ;
- Les frais d'achat des fournitures et consommables ;

Investissements : 18 641 500 DA

- Les crédits prévus pour le règlement des situations de paiement des travaux à réaliser du programme neuf (15 projets) au titre des programmes sectoriels centralisé et déconcentrés.

Transferts : 71 532 847 DA

Le montant prévu est destiné à la prise en charge :

- 1- De la couverture totale des charges d'intérêts des crédits d'exploitation (Aquaculture) ;
- 2- De la campagne de peuplement et de repeuplement des plans d'eaux continentaux artificiels et naturels et des milieux marins naturels ;
- 3- Des frais de fonctionnement, au titre de la contribution de l'État, des organismes sous tutelle suivants :
 - Le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA);
 - La Chambre Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture ;
 - L'Agence Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

4.3 Fiches - programmes : ... (voir tableaux ci-après)

Nom du programme 2 : Aquaculture.

Gestionnaire responsable :

Objectif 1 : - Augmentation de la production aquacole globale.

Indicateur 1.1:- Production annuelle

Objectif 2:- Croissance de nombre des exploitations aquacoles en production.

Indicateur 2.1 :- Nombre des fermes aquacoles en exploitation

Objectif 3 :-Promotion de la pêche continentale.

Indicateur 3.1 : Nombre de concessions de la pêche continentale

Objectif 4 : Promotion de l'intégration de l'aquaculture à l'agriculture

Indicateur 4.1 : Nombre de bassins agricoles ensemencés

Objectif 5 : Croissance des zones d'activités aquacoles

Indicateur 5.1 : Nombre des ZAA affectées

Objectif 6 : -Croissance de la contribution à la création de l'emploi

Indicateur 6.1 : -Nombre d'emplois global en aquaculture

Dépenses du programme 2 par titre et type de centre de responsabilité année 2021

Type de centre de responsabilité	Titre 1 : Personnel	Titre 2 : Fonctionnement des services	Titre 3 : Investissement	Titre 4 : Transfert	Total
Services centraux	59 878 394	9 240 292	1 800 000	71 532 847	142 451 533
Services déconcentrés	134 227 591	4 957 664	0	0	139 185 255
Organismes sous tutelle	42 215 109	18 092 190	0	0	60 307 299
Organes territoriaux	0	0	16 841 500	0	16 841 500
Total des dépenses	236 321 095	32 290 146	18 641 500	71 532 847	358 785 588

4.4 Principaux projets

4.4.1 Liste des grands projets de l'État (GPE) en cours

Grands projets de l'État en cours	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Taux d'avancement	Respect des échéanciers (oui ou non)	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
GPE1			NEANT							
GPE2										
Total										

4.4.2 Liste des projets en cours

Projets en cours	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Respect des échéanciers (oui ou non)	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
Réalisation et équipement d'un siège de la Direction de la pêche et des Ressources Halieutiques avec logement d'astreinte à Bechar						2 941 500			
Etude réalisation et équipement d'un centre de sécurité maritime au profit de l'école de formation technique de la pêche et de l'aquaculture EFTPA de Cherchell						2 500 000			
suivi et réalisation et équipement d'un centre de sécurité maritime au profit de l'école de formation technique de la pêche et de l'aquaculture de beni saf						5 400 000			
Total						10 841 500			

4.4.3 Sommaire de l'avancement des projets par type d'intervention

Projets	Autorisation d'engagement	Autorisation d'engagement	Coût estimatif global	Dépenses estimées (N-1)	CP prévus Année 2021	CP projetés Année 2022	CP projetés Année 2023	CP Après 2023	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
	Totale	Réévaluations 2021							
Étude									
Réalisation									
Équipement									
Réhabilitation									
Autre					10 841 500				
Total					10 841 500				

4.4.4 Avancement des Projets par secteur (nomenclature actuelle)

Secteurs	Autorisation d'engagement		Dépenses réelles (N-2)	Dépenses estimées (N-1)	Dépenses prévues Année 2021	Dépenses projetées Année 2022	Dépenses projetées Année 2023
	Initiale	Révisions					
3 -Agriculture et hydraulique					1800000		
Sous-Secteur 37 -Pêche					1800000		
5 -Infrastructures économiques et administratives					2941500		
Sous-secteur 57 - Infrastructures administratives					2941500		
6 -Education -Formation					13900000		
Sous-secteur 63 -Formation et main d'œuvre					13900000		
Total					18 641 500		

4.4.5 Liste des nouveaux grands projets

Grands projets de l'État	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
GPE1			NEANT					
GPE2			NEANT					
Total								

4.4.6 Liste des nouveaux projets

Nouveaux projets	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
Acquisition et installation d'une hotte chimique au profit du Laboratoire National de Contrôle et de l'Analyse des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et de la Salubrité des Milieux (LNCAPPASM).					750 000			
Acquisition et installation d'une station de générateur d'azote au profit du Laboratoire National de Contrôle et de l'Analyse des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et de la Salubrité des Milieux (LNCAPPASM).					1 050 000			
Revêtement de l'étanchéité des blocs administratifs, pédagogiques et réhabilitation du local de la chaufferie de l'Ecole de Formation Technique de Pêche et d'Aquaculture Annaba					5 500 000			
acquisition d'une nouvelle chaudière au profit de l'Ecole de Formation Technique de Pêche et d'Aquaculture Annaba					500 000			
Total					7 800 000			

4.5 États complémentaires

4.5.1 Prévisions de l'évolution des postes ouverts et de la masse salariale (milliers de dinars)

	Postes ouverts					Masse salariale			
	Nombre			Variation (2020-2021)		Montant			Variation (2020-2021)
	2019	2020	2021	Nombre	%	2019	2020	2021	Montant
Services									
Services centraux									
Services déconcentrés									
Organismes sous tutelle									
Total									

4.5.2 Prévisions des dépenses des organismes sous tutelle (milliers de dinars)

Principaux organismes sous tutelle	Dépenses réelles année (N-2)	Estimations des dépenses année (N-1)	CP prévus année 2021	CP prévus année 2022	CP prévus année 2023
Écoles de Formation Technique de Pêche et d'Aquaculture - (EFTPA)			24 817 518		
Institut National Supérieur de Pêche et d'Aquaculture (I.N.S.P.A)			15 182 482		
Laboratoire National de Contrôle et d'Analyse des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et de la salubrité des Milieux			5 691 825		
Institut de Technologie des Pêches et de l'Aquaculture d'Oran			6 878 248		
Institut de Technologie des Pêches et de l'Aquaculture de Collo			7 737 226		
Total			60 307 299		

4.5.3 Prévisions de l'évolution des comptes d'affectation spéciale

	Reliquat des crédits au 31 décembre année 2019	Crédits de paiement année 2020	Dotations et autres recettes année 2020	Reliquat des crédits au 31 décembre année (N-1)	Crédits de paiement année 2021	Dotations année 2021	Autres recettes année 2021	Reliquat des crédits au 31 décembre année (N)
C.A.S. 1					NEANT			
C.A.S. 2					NEANT			
Total								

Section 5. Planification détaillée du programme 03

5.1 Présentation du programme

5.1.1 Programme 3 : Administration Générale.

1. Précisez les finalités du programme.

- Mettre en œuvre la politique de gestion, de promotion et de valorisation des ressources humaines du secteur ;
- Entreprendre, en relation avec les structures concernées, toute action liée à la satisfaction des besoins en moyens financiers et matériels des services de l'administration centrale et des services déconcentrés ;
- Inventorier et exploiter le patrimoine immobilier et mobilier de l'administration centrale et de tenir l'inventaire du patrimoine immobilier des services déconcentrés ;
- Initier et élaborer, en relation avec les structures et les secteurs concernés, les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur ;
- Suivre et traiter les affaires juridiques et les contentieux liés aux activités du secteur ;
- Contribuer à la promotion et à la consolidation du mouvement associatif et coopératif du secteur ;
- Définir, proposer et mettre en œuvre, en liaison avec les secteurs concernés, les éléments de la
- Politique sectorielle de formation, de perfectionnement, de recherche-innovation et de vulgarisation ;
- Définir et mettre en place les dispositifs spécifiques de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données statistiques halieutiques, économiques et sociales ;

2. Décrivez les initiatives importantes du programme qui permettront d'atteindre les objectifs de (*inscrire l'année budgétaire visée*) de ce dernier.

- Doter le nouveau secteur de ressources budgétaires minimales pour la relance de ces activités au niveau central et local (ministère fonctionnel en matière de ressources humaines et de moyens budgétaires) ;
- Adaptation, actualisation et harmonisation du dispositif réglementaire (si nécessaire) régissant le secteur ;
- Présentation de nouveaux textes régissant les modalités de délivrance des diplômes et brevets pour les équipages de la pêche côtière et du grand large ;
- Mise en place de l'organisation administrative du Ministère de la pêche et des productions halieutiques ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation des directions de pêche et des ressources halieutiques des wilayas et renforcement de la présence du secteur

dans les zones d'intérêt (Biskra, Adrar et El Oued) (Décret portant organisation locale du MPPH) ;

- Modernisation numérique des méthodes de travail pour la facilitation pour les professionnels des démarches administratives au niveau local et central (numérisation des différentes autorisations et agréments pour l'exercice des activités de la pêche et de l'aquaculture) ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation des chambres de pêche et d'aquaculture des wilayas;
- Mise en place et adaptation du système de protection sociale et des retraites aux métiers de la pêche et de l'aquaculture ;
- Mettre en place un compte d'affectation spéciale intitulé : « Fonds National d'aide au développement de la pêche et des productions halieutiques » ;
- Élaboration d'un programme de formation adéquat à la nouvelle stratégie de développement de secteur notamment les activités des deux programmes « **Pêche maritime** » et « **Aquaculture** » ;

- Mise en route de l'Agence Nationale de développement de la pêche et de l'Aquaculture (ANDPA), recadrage de ces missions ainsi que la création des agences locales (en prévision de la réouverture de la pêche au corail).

5.2 Justification des dépenses prévues pour l'année 2021

Personnel : 1 075 260 982 DA

Montant prévu pour la prise en charge de la rémunération du personnel titulaire et contractuel affectés à exécuter ce programme au niveau central, déconcentrés et organismes sous tutelle d'un nombre global de 1 010 postes budgétaires.

Fonctionnement des services : 146 920 164 DA

Montant destiné à la prise en charge des frais de fonctionnement des structures intervenant dans la réalisation de ce programme au niveau central, déconcentrés et organisme sous tutelle, notamment en ce qui concerne :

- Les frais de missions ;
- Les frais d'acquisition et d'entretien des matériels et mobiliers de bureau ;
- Les frais d'achat des fournitures et consommables ;
- Habillement ;

Il s'ajoute à ces frais, les chapitres se rapportant aux charges récurrentes communes pour l'exécution des 03 programmes « Pêche maritime », « Aquaculture » et « Administration générale », à savoir :

- Les charges annexes ;
- Les frais du parc automobile ;
- Les frais d'entretien des immeubles ;

- Loyer ;

Aussi, ce programme prend en charges les dépenses liées aux actions et activités dévolues aux directions d'appui (Direction de la formation, de la recherche et de la vulgarisation, Direction de l'administration des moyens, Direction du système d'information...) contribuant dans la réalisation des 03 programmes précités :

- La vulgarisation et l'information ;
- Les conférences et séminaires ;
- Les formations, stages, bourses et présalaires.

Investissements :

Transferts : 825 474 453 DA

Le montant prévu est destiné à la prise en charge :

- Des dépenses liées au renforcement des capacités professionnelles ;
- Du programme national de vulgarisation ;
- Du programme de formation ;
- Des frais de fonctionnement, au titre de la contribution de l'État, des organismes sous tutelle suivants :
 - Le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA) ;
 - La Chambre Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture pour un montant L'Agence Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

5.3 Fiches - programmes : ... (voir tableaux ci-après)

Nom du programme 03 : Administration Générale.

Gestionnaire responsable : Directeur de l'Administration des Moyens.

Objectif 1: -Gestion budgétaire des services maîtrisée et rationalisée

Indicateur 1.1: -Disponibilité de la ressource financière / ministère fonctionnel en matière de ressources humaines et moyens budgétaires

Objectif 2: -Renforcement des capacités des fonctionnaires et cadres

Indicateur 2.1: -Effectifs formés et mis à niveau, de jeunes gens de mer (sans niveau) intégrés à la formation

Objectif 3: -Environnement et conditions de travail améliorés et optimisés

Indicateur 3.1: -Moyens matériels et outils de travail disponibles pour le bon fonctionnement des services

Dépenses du programme 3 par titre et type de centre de responsabilité année 2021

Type de centre de responsabilité	Titre 1 : Personnel	Titre 2 : Fonctionnement des services	Titre 3 : Investissement	Titre 4 : Transfert	Total
Services centraux	272 446 693	42 043 328	0	825 474 453	1 139 964 474
Services déconcentrés	610 735 540	22 557 372	0	0	633 292 912
Organismes sous tutelle	192 078 748	82 319 464	0	0	274 398 212
Organes territoriaux	0	0	0	0	0
Total des dépenses	1 075 260 982	146 920 164	0	825 474 453	2 047 655 599

5.4 Principaux projets

5.4.1 Liste des grands projets de l'État (GPE) en cours

Grands projets de l'État en cours	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Taux d'avancement	Respect des échéanciers (oui ou non)	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
GPE1										
GPE2			NEANT							
Total										

5.4.2 Liste des projets en cours

Projets en cours	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Respect des échéanciers (oui ou non)	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
Projet 1									
Projet 2			NEANT						
Total									

5.4.3 Sommaire de l'avancement des projets par type d'intervention

Projets	Autorisation d'engagement	Autorisation d'engagement	Coût estimatif global	Dépenses estimées (N-1)	CP prévus Année 2021	CP projetés Année 2022	CP projetés Année 2023	CP Après 2023	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
	Totale	Réévaluations 2021							
Étude									
Réalisation									
Équipement			NEANT						
Réhabilitation									
.....									
Total									

5.4.4 Avancement des Projets par secteur (nomenclature actuelle)

Secteurs	Autorisation d'engagement		Dépenses réelles (N-2)	Dépenses estimées (N-1)	Dépenses prévues Année 2021	Dépenses projetées Année 2022	Dépenses projetées Année 2023
	Initiale	Révisions					
Secteur1							
- sous secteur 1							
- sous secteur 2			NEANT				
- sous secteur 3							
Secteur2							
- sous secteur 1							
- sous secteur 2							
Total							

5.4.5 Liste des nouveaux grands projets

Grands projets de l'État	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
GPE1								
GPE2			NEANT					
Total								

5.4.6 Liste des nouveaux projets

Nouveaux projets	Date de début	Date de fin	Coût estimatif global	Autorisation d'engagement	CP prévus 2021	CP projetés 2022	CP 2023 et suivante	Charges récurrentes annuelles moyennes prévues
Projet 1								
Projet 2			NEANT					
Autres projets								
Total								

5.5 États complémentaires

5.5.1 Prévisions de l'évolution des postes ouverts et de la masse salariale (milliers de dinars)

	Postes ouverts					Masse salariale			
	Nombre			Variation (2020-2021)		Montant			Variation (2020-2021)
	2019	2020	2021	Nombre	%	2019	2020	2021	Montant
Services									
Services centraux									
Services déconcentrés									
Organismes sous tutelle									
Total									

5.5.2 Prévisions des dépenses des organismes sous tutelle (milliers de dinars)

Principaux organismes sous tutelle	Dépenses réelles année (N-2)	Estimations des dépenses année (N-1)	CP prévus année 2021	CP prévus année 2022	CP prévus année 2023
École de Formation Technique de Pêche et d'Aquaculture - (EFTPA)			112 919 708		
Institut National Supérieur de Pêche et d'Aquaculture (I.N.S.P.A)			69 080 292		
Laboratoire National de Contrôle et d'Analyse des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et de la salubrité des Milieux			25 897 803		
Institut de Technologie des Pêches et de l'Aquaculture d'Oran			31 296 029		
Institut de Technologie des Pêches et de l'Aquaculture de Collo			35 204 380		
Total			274 398 212		

5.5.3 Prévisions de l'évolution des comptes d'affectation spéciale

CAS	Reliquat des crédits au 31 décembre année 2019	Crédits de paiement année 2020	Dotation et autres recettes année 2020	Reliquat des crédits au 31 décembre année (N-1)	Crédits de paiement année 2021	Dotation année 2021	Autres recettes année 2021	Reliquat des crédits au 31 décembre année (N)
<i>Fonds national d'aide au développement de la pêche et des productions halieutiques (FNADPPH)</i>					500 000 000			
Total					500 000 000			